

pas d'accord pour dire qu'un Canadien qui votera «non» est un mauvais Canadien. Être canadien, c'est avoir le courage de redresser un tort lorsqu'on en voit un. C'est avoir le courage de le dire lorsque quelque chose laisse à désirer, et je crois que beaucoup de Canadiens auront ce courage. Je ne suis pas d'accord pour dire que c'est là notre seule chance, qu'une mauvaise entente vaut mieux que pas d'entente du tout. Je suis en faveur de la tenue d'un référendum. J'ai beaucoup de mal à dire «oui» à l'entente telle que négociée. Il faudrait que les Canadiens ordinaires en sachent beaucoup plus au sujet de cette entente pour pouvoir exercer un jugement éclairé.

● (1630)

**L'honorable Peter A. Stollery:** Honorables sénateurs, je veux dire quelques mots sur cette motion. J'ai siégé pendant cinq mois au comité de la Constitution, et j'assistais assez fidèlement aux séances. J'étais l'un des signataires de la déclaration de principe libérale sur le Sénat et d'autres questions.

Quand j'ai reçu le Rapport du consensus sur la Constitution, l'autre jour, j'ai été étonné d'apprendre que nous n'avions dépensé que 25 millions de dollars pour l'étude de la Constitution. Nous avons pourtant organisé de grandes conférences et consulté des milliers de Canadiens, aux quatre coins du pays. Ce document comporte de très nombreux points mais, d'après ce que je peux voir, il n'aborde pas ces questions.

Si je me souviens bien, le premier ministre avait dit du rapport du comité Beaudoin-Dobbie, au moment de sa publication, que c'était peut-être le meilleur rapport qui ait jamais été déposé au Parlement. Il n'avait que des propos élogieux à l'égard des conclusions de ce comité qui, comme je le disais, a coûté 25 millions de dollars aux contribuables canadiens. Par ailleurs, ses membres, de quelque parti qu'ils aient été, ont travaillé très fort, se rendant dans toutes les régions rurales pour tenter de trouver une solution commune à ces sujets épineux.

À ma grande surprise, en lisant intégralement le *Rapport du consensus sur la Constitution*, j'ai constaté que 14 questions dont nous avons discuté au comité sur la Constitution ne figuraient pas dans le rapport. Quatorze questions que nous avons réglées ont été laissées en plan.

À la fin du rapport, je constate qu'il y a six questions dont les auteurs disent avoir discuté. L'une d'elles est extrêmement importante. Il s'agit des avis de changement des lois fédérales touchant le financement des programmes établis. C'est une chose que le comité mixte a prise très au sérieux parce que, comme vous le savez, on accuse le gouvernement fédéral d'annuler unilatéralement sa participation à certains programmes sans en aviser convenablement les provinces. J'ai été surpris de voir qu'on avait discuté de cette question, mais rien n'est réglé malgré tout, même s'il s'agit d'un document provincial, élaboré par les premiers ministres provinciaux. Ce sont pourtant les premiers ministres provinciaux qui s'inquiétaient le plus de ce que le gouvernement fédéral pouvait modifier le financement des programmes établis sans donner d'avis suffisant.

En examinant le soi-disant «texte définitif» de Charlotte-town, qui est loin de l'être, je vois que c'est là la base d'un accord, mais que très peu de questions ont été réglées si ce n'est la question des trois institutions fédérales. Si le «oui» l'emporte dans le cadre du référendum, alors les Canadiens

[Le sénateur Lawson.]

auront autorisé les modifications à leurs principales institutions fédérales: La Chambre des communes, le Sénat et la Cour suprême.

Selon moi, ces modifications justifient, de la façon dont elles sont présentées, l'ancienne théorie du pacte fédératif qui a été discréditée pendant si longtemps. À la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, on prétendait que le Canada était, en fait, un regroupement de provinces et que contrairement à ce que sir John A. Macdonald avait déclaré en 1865, ces provinces conservaient leur souveraineté. C'est là la position à laquelle on souscrit dans ce document, si les Canadiens sont d'accord.

Ainsi en ce qui concerne de futures modifications constitutionnelles touchant par exemple les pouvoirs résiduels, ces pouvoirs qui inquiétaient tellement les Pères de la Confédération et qu'on n'aborde pas dans ce document, la question serait alors réglée par les premiers ministres provinciaux, car ce document vient soutenir la thèse selon laquelle ce sont les véritables Pères de la Confédération. C'est là la notion de fédéralisme exécutif. Les premiers ministres provinciaux auront réussi à usurper le pouvoir au Canada et la prochaine fois, ils essaieront de s'arroger les pouvoirs résiduels, car c'est là le fondement même du Canada; ainsi, comme sir John A. Macdonald l'a signalé dans son remarquable discours, les Pères de la Confédération jugeaient les pouvoirs résiduels nécessaires pour éviter le problème américain de la souveraineté des États. C'est vraiment ce dont il est question en l'occurrence.

Honorables sénateurs, le sénateur Kenny a formulé une observation extrêmement utile—et on en a fait d'autres cet après-midi—lorsqu'il a déclaré qu'on devrait donner davantage de temps aux Canadiens pour réfléchir aux répercussions de cette modification fondamentale de la Constitution canadienne, sur la façon dont le Canada est constitué et sur ses composantes. Bien entendu, si le «oui» l'emporte le 26 octobre, cela entraînera une énorme révolution au Canada et j'espère que les Canadiens auront le temps de comprendre que c'est ce dont il s'agit en l'occurrence.

Honorables sénateurs, je n'ai pas grand-chose d'autre à ajouter pour le moment et je vais donc me contenter de dire que je vais souscrire à ce référendum. Même si je crois que le temps nous presse, j'ai également une très grande confiance dans les Canadiens.

● (1630)

Je sais que j'ai l'air de me contredire, mais je crois sincèrement que, peu importe ce que sera leur décision, ce sera la bonne. Même pressés par le temps, ils sauront, comme cela a d'ailleurs toujours été le cas, si on veut les pousser dans une direction où ils ne veulent pas s'engager.

Un des apports les plus précieux aux travaux du comité constitutionnel a été la tenue des cinq conférences. De nombreux participants qui avaient des opinions différentes y ont assisté; toutes les couches de la société canadienne y étaient représentées. Ces conférences m'ont convaincu que peu importe leur structure—car je m'interrogeais à cet égard—, on ne pourrait pas étouffer ces opinions, aussi intelligemment qu'on puisse s'y prendre. Les Canadiens s'identifient au Canada d'abord et avant tout.